

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN
14112

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Réglementant la circulation sur le territoire de la commune de Périers-sur-le-Dan

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande de CHAPE FLUIDE en date du 23 février 2026.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors de la livraison de matières premières pour le 6 rue du Temple réalisés par CHAPE FLUIDE représentée par Madame Flavie ESPOSITO FARESE, de réglementer la circulation à Périers-sur-le-Dan, **rue du Temple**.

A R R Ê T É

Article 1 : Pendant la durée des travaux qui se dérouleront le 03/03/2026 de 10 h à 12 h, la circulation sera interdite : intersection rue de Colleville / rue de l'Eglise et rue de Mathieu jusqu'à la rue du Bout Perdu. Une déviation sera mise en place par l'entreprise organisatrice.

Article 2 : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- A la Gendarmerie de Ouistreham
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Calvados
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
- SDIS,
- Twisto
- Habitants par le site

Fait à Périers sur le Dan, le 24 février 2026

Le Maire-Adjoint,

Jean BERT

